

tenue par Monsieur GOUJON-FISCHER, Juge des Référés

En présence de Madame TSIMBO-NUSSBAUM, Greffière

10 heures 30

01) **DOSSIER N° 2600270** **RAPPORTEUR: Monsieur Jean-François GOUJON-FISCHER**

Titre de l'affaire Refus de bénéfice de la prime d'activité, demande de versement provisoire des sommes dues depuis octobre 2023 et de condamnation au versement de dommages et intérêts pour le préjudice subi (référé suspension)

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Madame
Défendeur	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MEURTHE-ET-MOSELLE	M. le Directeur

Arrêté le 02/02/2026
La présidente du tribunal